



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 5 mai 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand, Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-05-140 / DEMANDE PARTENARIAT FINANCIER ORGANISME Ô RIVAGE**

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par la présidence de l'organisation communautaire de Plessisville, O Rivage, œuvrant à la prévention des dépendances par la promotion des saines habitudes de vie; sollicitant une demande de partenariat financier;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité soumis à la municipalité pour sa souscription éventuelle;

CONSIDÉRANT le budget limité de la municipalité relatif aux subventions et de partenariat;
EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

QUE le conseil décide de ne pas participer à cette requête tenant compte de son budget limité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 7 mai 2025.


Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim